

RESTAURATION SCOLAIRE LYCEE DE SAINTE-MARIE

Calendrier de paiement : Prix du repas : 3.60 €

Les Parents qui le souhaitent pourront régler la cantine pour tout le trimestre janvier à mars 2017.

Les repas devant être commandés avant 12 heures le jeudi, les paiements auront lieu au service d'intendance du lycée ainsi qu'il suit :

- **Janvier** : - Lundi 12 décembre 2016 de 8h à 13h et de 14h-15h
- Mardi 13 décembre 2016 de 8h à 13h et de 14h-15h
- Jeudi 15 décembre 2016 de 8h à 13h et de 14h-15h
- **Février** : - Lundi 23 janvier 2017 de 8h à 13h et de 14h-15h
- Mardi 24 janvier 2017 de 8h à 13h et de 14h-15h
- Jeudi 26 janvier 2017 de 8h à 13h et de 14h-15h
- **Mars** : - Jeudi 16 février 2017 de 8h à 13h et de 14h-15h
- Vendredi 17 février 2017 de 8h à 13h
- Lundi 20 février 2017 de 8h à 13h et de 14h-15h

17 jours en Janvier, soit 61,20 €

12 jours en Février, soit 43,20 €

15 jours en Mars, soit 54,00 €

Il est recommandé de prévoir de l'espèce ; le mieux serait d'avoir l'appoint. Pour le paiement par chèque, l'ordre : **AGENT COMPTABLE LPO NORD ATLANTIQUE**